



Universités : de l'autonomie à l'indépendance

par Bernard Beauzamy

2011

Des universités de plus en plus nombreuses accèdent à un statut d'autonomie, qui leur permet de gérer elles-mêmes certaines ressources (en particulier le foncier), mais aucune, à ce jour, n'a accédé à l'indépendance intellectuelle.

Qu'est-ce que l'indépendance intellectuelle ? C'est simple à décrire : nous allons travailler sur tel sujet qui nous intéresse, et nous recruterons des gens pour faire progresser ce sujet ; nous les recruterons selon nos critères et les paierons comme nous le voulons. C'est exactement ce que fait une société privée : c'est ce que fait la SCM.

Pourquoi l'Université ne le peut-elle pas ? Tout simplement parce que les enseignants-chercheurs sont régis, explicitement et légalement, selon la règle du "jugement par les pairs", qui date de la seconde guerre mondiale (Vannevar Bush). Cette règle prévoit des modes d'évaluation, au moyen de commissions, aussi bien pour l'accès aux différents grades (Maître de Conférences, Professeur, etc.) que pour les promotions à l'intérieur de ces grades. Ces évaluations, étant faites par les "pairs", sont le reflet de ce que la communauté considère comme satisfaisant, et élimine tout le reste.

Prenons un exemple explicite, en nous limitant aux mathématiques. Supposons qu'un certain nombre d'organismes (ministères, assurances, etc.) soient prêts à payer pour développer des outils probabilistes permettant l'anticipation des phénomènes extrêmes (fortes températures, fortes crues, séismes, etc.). On peut alors dire que le financement existe, et le besoin social aussi. Si un appel au monde de la recherche est lancé, sous la forme "voulez-vous nous aider à travailler sur ce thème ?", il ne rencontrera aucun écho, tout simplement parce que la communauté académique est occupée à ses propres thèmes de recherche, beaucoup plus académiques, et que celui-ci n'y figure pas.

Cet exemple n'est nullement factice : il correspond à une réalité. Depuis plusieurs années, la SCM a des contrats avec plusieurs organismes, liés à l'anticipation des phénomènes extrêmes. Nous avons essayé d'y intéresser des chercheurs universitaires, mais sans jamais y parvenir.

L'indépendance des universités, si elle existe jamais, permettra à une équipe de décider de ses propres sujets, sans avoir à se soucier du jugement de ses collègues. Le jugement par les pairs est bien souvent factice ; il permet à ceux qui s'y réfugient de se débarrasser d'un jugement autrement exigeant : celui de la réalité !